



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CONFERENCE DES BARREAUX DES ETATS MEMBRES DE L'OHADA

Après avoir été informée par la Conférence des Barreaux de l'UEMOA et par le bâtonnier en exercice du Burkina Faso des conditions dans lesquelles le bâtonnier Mamadou Traoré a été interpellé, mis aux arrêts et écroué dans un camp militaire à Ouagadougou.

LA CONFERENCE DES BARREAUX DE L'ESPACE OHADA

S'INQUIETE de la manière dont sont conduites les enquêtes consécutives au putsch manqué de 16 septembre 2015 au Burkina Faso relativement au respect des droits de la défense,

RAPPELLE qu'aux termes de l'article 6 du Règlement UEMOA harmonisant les règles régissant la profession d'avocat dont les dispositions univoques s'imposent aux autorités judiciaires de la République du Burkina Faso,

l'interpellation d'un Avocat est subordonnée à la consultation préalable du Bâtonnier par l'autorité des poursuites qui est tenue de lui faire connaître les faits exacts à raison desquels cette interpellation est envisagée,

CONSTATE que l'interpellation suivie de la mise aux arrêts du Bâtonnier MAMADOU TRAORE a été effectuée en méconnaissance de cette disposition, et constitue dès lors, une entorse grave à la liberté de la défense et une entrave à l'indépendance de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso,

AFFIRME que l'arrestation du Bâtonnier MAMADOU TRAORE recèle une violation d'une règle essentielle de l'Etat de droit au respect duquel elle veille dans les Etats Parties au Traité OHADA,

EXPRIME son entière solidarité avec l'infortuné Confrère et le Barreau du Burkina Faso,

INTERPELLE les autorités judiciaires du Burkina Faso et son excellence monsieur le Président de la République du Faso, pour qu'il soit mis fin à cette détention arbitraire à travers la remise immédiate en liberté du Bâtonnier MAMADOU TRAORE,

ASSURE le barreau du Burkina Faso et l'ensemble de ses membres de son engagement à défendre le respect strict de la légalité quant aux procédures d'audition et d'interpellation des avocats,

APPELLE les Barreaux membres de la Conférence, ceux de la Conférence internationale des barreaux francophones et de tradition juridique commune et de L'union internationale des avocats à se mobiliser en faveur de la libération du Bâtonnier MAMADOU TRAORE,

DEMEURE extrêmement attentive aux suites qui seront données à cette affaire par les autorités du Burkina Faso.

Daouda SAMNA
Président de la Conférence des
Barreaux des Etats membres
de l'OHADA

Tél : +227 90 00 14 10/
+ 227 96 98 89 19

